



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 15 MAI 2008

Un Conseil des Ministres s'est tenu ce jeudi 15 mai 2008 de 12 heures 15 minutes à 13 heures 50 minutes au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO.

Conformément à son ordre du jour, le Conseil des Ministres a examiné au titre des mesures générales, un projet de décret relatif au soutien à la culture et trois projets de décrets portant nomination:

- de Conseillers des Affaires Etrangères en qualité d'Ambassadeurs ;
- de Directeurs Centraux au Ministère des Affaires Etrangères ;
- du Directeur du Protocole d'Etat.

Le Conseil des Ministres a, par ailleurs, entendu deux communications ; l'une relative au déroulement des audiences foraines et l'autre, à la pré-certification de la Côte d'Ivoire dans le processus d'éradication du ver de Guinée.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil, le Chef de l'Etat a fait un tour d'horizon de l'actualité sociopolitique nationale.

Il a ainsi abordé successivement la dernière réunion du CPC, la gestion de la crise relative à la cherté de la vie et le racket ainsi que la corruption dans notre pays.

Le Chef de l'Etat a félicité le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour l'excellente qualité de l'organisation de la réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC), tenue le 09 mai dernier à Yamoussoukro. Réunion qui s'est déroulée dans une ambiance empreinte de cordialité et de fraternité.

Revenant sur l'incident survenu à l'aéroport de Yamoussoukro, lors de l'arrivée du facilitateur du Dialogue Direct, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, le Président de la République a qualifié d'inacceptable l'attitude laxiste des responsables d'un aéroport aussi important que celui de notre capitale politique qui, de surcroît, devrait être fonctionnel à tout instant, du fait de sa situation

géographique stratégique et appelé à porter assistance à tout aéronef traversant l'espace aérien de notre pays.

Le Chef de l'Etat a donc instruit le Ministre en charge des infrastructures économiques, de relever immédiatement de leurs postes respectifs tous ceux qui se sont rendus coupables des dysfonctionnements constatés à l'aéroport de Yamoussoukro.

Revenant sur la cherté de la vie, le Président de la République a déploré le fait que malgré les mesures prises et annoncées par le Gouvernement, les prix des produits de grande consommation continuent d'être élevés.

Il a donc demandé au Premier Ministre de prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour que la baisse des prix soit effective dès la semaine prochaine.

Le racket et la corruption qui alimentent les débats dans l'opinion publique ont également constitué des préoccupations du Chef de l'Etat.

Pour apporter des réponses à ces préoccupations qu'il a lui-même relevées lorsqu'il était encore dans l'opposition politique, le Président de la République a décidé de la tenue d'un Conseil des Ministres consacré à ces questions pour y trouver des solutions. A cet effet, le premier Ministre et les Ministres concernés prépareront dans un bref délai une communication.

Le Président de la République, avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil a félicité le Chef du Gouvernement pour son intervention télévisée du 13 mai 2008 et à exhorté l'ensemble des membres du Gouvernement à s'investir dans la communication sur le processus de sortie de crise.

I- Au titre des mesures générales

Sur rapport du Ministre de la Culture et de la Francophonie, le Conseil des Ministres entendu, le Président de la République a signé un décret portant Création, Organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA).

II- Au titre des mesures individuelles

Après avis du Conseil des Ministres, le Président de la République a signé, sur rapport du Ministres des Affaires Etrangères :

- un décret portant nomination de Conseillers des Affaires Etrangères en qualité d'Ambassadeurs ;
- un décret portant nomination de Directeurs d'Administration Centrale ;

- et un décret portant nomination du Directeur du Protocole d'Etat

III- Au titre des communications

Sur présentation des titulaires des départements concernés, le Conseil des Ministres a entendu et adopté les conclusions :

- d'une communication relative au déroulement des audiences foraines et ;
- d'une communication relative à la pré-certification de la Côte d'Ivoire dans le processus d'éradication du ver de Guinée.

Ainsi, sur présentation du **Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme**, le Conseil des Ministres a entendu le compte rendu du déroulement des audiences foraines qui prennent fin ce jour, 15 mai 2008, conformément à l'Accord de Ouagadougou.

Il convient de retenir que ces audiences foraines ont mobilisé **111 équipes** et permis de délivrer à ce jour **586 755 jugements supplétifs** sur 617 420 requêtes reçues.

Tenant compte des recommandations de la réunion du CPC du 09 mai dernier, recommandations relatives à la possibilité de la tenue d'audiences foraines complémentaires, le Président de la République, tout en rappelant que les audiences à l'effet de délivrer des jugements supplétifs constituent une activité ordinaire de la justice ivoirienne, a instruit le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme à traiter les demandes de rallonge au cas par cas.

La fin de cette opération qui s'est déroulée sans incident constitue un motif de satisfaction dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. C'est pourquoi, le Chef de l'Etat a tenu à exprimer sa satisfaction et ses félicitations appuyées au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ainsi qu'à toute l'équipe qui l'a assisté dans l'organisation de cette importante opération de sortie de crise.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Conseil des Ministres a été informé de l'entrée de la Côte d'Ivoire dans le groupe des pays en pré-certification pour ce qui concerne le processus d'éradication du ver de Guinée. De sorte que si les efforts déployés sont maintenus, notre pays, à l'horizon 2010, entrera dans le processus de certification et comptera au nombre des Etats où cette maladie sera éradiquée. Le Gouvernement a encouragé le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique à poursuivre ses efforts.

Amadou KONE

**Ministre de l'Intégration Africaine
Porte-Parole du Gouvernement**